

Dijon. 18 Mars 1898.

Mon bon cher ami,

A la suite de votre dernière  
lettre et après nouvelle réflexion,  
je ne puis mieux faire vraiment  
que m'en remettre absolument  
à vous pour cette question de  
collaboration à la traduction du B. G.  
— sous la double condition seulement:  
1<sup>o</sup> que je ne serais chargé, au plus,  
que de la partie relative au droit  
de famille; 2<sup>o</sup> que l'on ne me  
demanderait aucun travail pour cette  
œuvre avant décembre prochain,  
et par conséquent aucun résultat  
avant la moitié de 1899 environ.  
Je compte bien, en effet, n'être  
plus chargé de cet insipide cours  
de droit international privé, pour

L'année prochaine; l'altération  
a été connue avec l'événement, qui  
n'est pas <sup>beaucoup</sup> plus chaud que mes  
pour cette branche.

E. donc ~~ce~~ vous pouvez accepter  
mes deux réserves ci-dessus, je  
me confie tout-à-fait à votre discrétion.  
L'est-à-dire que vous pourriez, à  
votre choix, me présenter comme  
acceptant à St. Etienne - Laer, ou vous  
recevra de choisir d'ici Novembre  
une personne plus autorisée ou mieux  
placée que je ne suis, même reprendre  
pour vous tout ou partie de ce que  
vous me proposez aujourd'hui.  
Santé que je n'aurai pas mis la  
main au travail, je reste à votre  
discretion. E. est entendu.

Tout ce qui est d'aller à  
Paris avant l'après, j'y aperçois  
quelques difficultés. Avec mes cinq

cours par semaine, j'ai peu  
d'intervalles de liberté: je ne  
pourrais compter que du vendredi  
au dimanche, ou du lundi  
si j'ai deux cours. Maintenant  
vendredi prochain, nous avons  
des examens de doctorat qui vont  
me retenu l'après-midi: je  
ne pourrais donc pratiquement  
partir que samedi à 1 h pour  
rentrer ici dans la nuit de  
dimanche à lundi. Cela me ferait  
un très court séjour à Paris avec  
pas mal de fatigue. — Je ne  
reculerais pas pourtant devant  
la chose, qui n'a rien d'impossible  
assurément, si je voyais pouvoir  
apporter quelque lumière à votre  
sujet. Mais songez que je  
n'ai aucune idée ~~de~~ une  
méthode de travail à proposer,

ni ~~sur~~ des détails à régler. Je n'ai  
aucunement peur - à cela jusqu'à  
ce jour. J'ignore ce qui a déjà  
pu être entendu entre vous, je ne  
me doute pas des difficultés que  
vous avez remontées au début du  
travail, pas plus de celles qu'il  
faut prévoir pour y obvier. Bref  
je suis dans un état d'ignorance, je  
disais presque d'ingénuité, qui ne me  
laisse pas d'illusion sur les services que je  
pourrais vous rendre - Dès lors et  
puisque je ne pourrais, dans votre réunion,  
jouer qu'un rôle passif, ne serait-ce  
pas avis que vous me communiquez les  
résultats de votre entente?

Mais, au surplus, sur ce point de  
détail encore, je m'abandonne à vous.  
Si vous jugez ma présence véritablement  
et sérieusement utile (ce qui me paraît  
difficile, à l'heure) je pourrais répondre  
à votre appel soit pour la démarche  
de la Passion, soit pour celle de Pamour.

En somme, je mets toute ma bonne  
volonté à votre disposition. Et je vous  
salue bien cordialement les deux mains.

J. Geny

7  
107



Monsieur R. Laclès.

Professeur à la Faculté de Droit.

10 bis, rue du Pré-aux-clercs.

Paris.

